



SYNTEF-CFDT  
Syndicat National Travail Emploi Formation



## CAP de l'Inspection du Travail Du 15 octobre 2014

Le **BLOG** [www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com) est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

### Déclaration Préalable

La **DEUXIÈME PROMOTION DE LAURÉATS À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'INSPECTEURS DU TRAVAIL** est désormais connue. La CFDT se réjouit de la promotion des Contrôleurs du travail dans le cadre de la réforme de l'Inspection du Travail car elle est juste pour ces agents et utile au service public.

La CFDT rappelle que dans cette CAP, elle fut la seule organisation à avoir soutenu la transformation d'emploi des Contrôleurs du Travail liée à la réforme du SIT.

Seulement, il est incontestable que ce plan de transformation d'emploi, tel qu'il est mis en œuvre aujourd'hui n'est pas totalement satisfaisant : il reste en effet trop long, inadapté et inéquitable.

- **Il est trop long.** Grâce à sa persévérance, tant dans le cadre du dialogue social que des rencontres bilatérales avec l'administration et le Cabinet, la CFDT a obtenu la réduction du délai d'exécution du PTE de 10 à 7 ans. Ce délai ne nous satisfait cependant pas et la CFDT persiste à demander une nouvelle réduction à 5 ans.

Ce délai n'a pas seulement pour grave défaut de désespérer les contrôleurs du travail désireux de progresser mais également et surtout de contribuer à rallonger cette période transitoire particulièrement difficile à gérer pour toutes les catégories.

Ainsi, les périodes répétitives de formation entraînent mécaniquement et particulièrement dans les premières années du plan de transformation d'emploi, des périodes de vacances des sections et d'intérim qui désorganisent le fonctionnement normal des Unités de Contrôle. Tout cela entraîne une surcharge de

travail transitoire avérée pour les Inspecteurs et pour les Contrôleurs du travail en section.

**Mais cela entraîne aussi une surcharge de travail pour les agents des services Emploi ou transversaux** dès lors qu'un de leur collègue Contrôleur a réussi l'EPIT. Il ne faut pas avoir une vision réduite des difficultés transitoires aux seules sections d'Inspection car l'Emploi est également touché.

**Dans ce cadre, la CFDT réaffirme solennellement le devoir de l'administration quant à l'attribution d'une compensation à cette surcharge de travail que subit un certain nombre d'agents par une prime exceptionnelle. C'est une position dure pour la CFDT. Nous attendons une réponse claire de votre part.**

- **Il est inadapté.** Nombre de contrôleurs ont passé l'examen professionnel et une majorité d'entre eux n'a pas été retenue.

Cette situation engendre des risques tant sur un plan personnel que collectif :

- personnel car chaque agent empêché de réussir peut légitimement être démoralisé voir démobilisé ; Or, l'administration ne propose pas d'accompagnement post examen. C'est une lacune à laquelle il faut remédier. Les agents doivent pouvoir bénéficier d'un retour sur leur prestation pour qu'ils puissent représenter l'examen dans les meilleures conditions possibles, bénéficiant ainsi d'une certaine expérience de l'examen qu'ils auront acquise.

**La CFDT demande donc que l'ensemble des candidats à l'EPIT puisse connaître les raisons qui ont conduit à ce qu'ils ne soient pas choisis et les points sur lesquels ils doivent s'améliorer.**

**Les agents doivent être accompagnés avant et après l'examen.**

- collectif car certains agents identifiés comme d'excellents professionnels ne sont pas retenus et que cela questionne sur la pertinence de l'épreuve. **L'examen professionnel mis en œuvre pour sélectionner les contrôleurs appelés à devenir Inspecteurs montre ainsi ses limites.**

Nous savons qu'une réflexion sur une évolution de l'examen professionnel est en cours. La CFDT pense qu'une évolution est indispensable pour rendre l'examen plus efficient. L'achèvement d'une partie du PTE par la voie du tableau d'avancement se pose ainsi à nouveau. Des pistes de réflexions commencent à émerger. Nous soutiendrons ce travail et participerons à cette réflexion.

**Le 4 décembre, je vote CFDT**



- **Il reste inéquitable.** Nous ne répéterons jamais assez que l'affectation des agents ayant réussi l'EPIT doit pouvoir se faire au travail, à l'emploi et sur les services support. Réserver l'affectation des ITS au travail conduit inéluctablement les agents travaillant à l'emploi et n'ayant pas d'appétence pour le travail à ne pas présenter l'examen professionnel. Cela constitue une discrimination indirecte de ces agents.

**C'est pourquoi nous vous demandons à nouveau de répondre favorablement à la possibilité d'une primo affectation des ITS à l'emploi, dès lors qu'ils le souhaitent. La CFDT fera preuve là encore de permanence revendicative sur ce point. Cela serait également cohérent avec l'engagement de notre ex-Ministre Michel SAPIN de renforcer en cadre A, le Pôle 3<sup>E</sup>.**

**L'autre voie de promotion** est la liste d'aptitude. Seulement 15 postes sont aujourd'hui ouverts selon la règle des ratios.

La CFDT vous rappelle qu'il vous est possible de déroger à cette règle en utilisant la clause de sauvegarde. C'est une revendication portée par la CFDT depuis la mise en place du PTE. C'est l'autre voie permettant une accélération de la transformation d'emploi de Contrôleur en Inspecteur.

La clause de sauvegarde sera-t-elle appliquée cette année ?

**CONCERNANT LES ADJOINTS ADMINISTRATIFS.** Là encore, le silence est assourdissant. Beaucoup de belles promesses ont été formulées sur la reconnaissance du travail des agents et sa nécessaire valorisation... mais nous ne voyons pas leur traduction dans les faits.

Aussi, la CFDT vous demande de présenter un plan de promotion des agents de catégories C en SA ferme et ambitieux. Ce plan doit concerner les secrétaires de section et plus largement les adjoints à l'Emploi et des services transversaux qui remplissent également des missions complexes et tiennent souvent des postes de catégorie B.

#### **SUR LES NOUVEAUX POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL**

Un triste lobbying idéologique, daté, corporatiste et irresponsable a finalement eu raison d'une des réformes les plus importantes de l'Inspection du travail pour l'application effective de la norme, au profit des salariés. Triste responsabilité face à l'histoire de notre ministère et du droit du travail.

**Ainsi que vous l'a écrit le secrétaire Général de la CFDT, Laurent Berger, c'est un point dur de notre axe revendicatif. La CFDT ne pourra pas tolérer l'abandon de cette avancée fondamentale pour l'exercice de nos missions.**

**C'est pourquoi, informés par le Cabinet d'un projet consistant à inscrire de nouveau ces pouvoirs dans le cadre d'un nouveau projet de Loi, nous attendons des informations précises et rapides sur son contenu. La CFDT revendique le maintien de l'ensemble des mesures précédemment envisagées. Que de temps perdu pour les salariés, quel gâchis !**

## **SUR LA FORMATION DES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL**

Les contrôleurs du travail qui souhaitent contrôler les entreprises de plus de 50 salariés doivent bénéficier de cette formation dès leur prise de poste. Il n'est pas acceptable que les agents n'aient pas de formation et le timing de cette formation doit être pensé à l'aune de la période transitoire pour ne pas mettre les autres agents des UC en difficulté.

Quelle réponse l'administration peut-elle apporter ?

## **SUR LES EFFECTIFS**

Tout d'abord sur les effectifs en général. Il est consternant de constater que le recrutement d'agents de catégorie A, et particulièrement d'Inspecteurs du travail a été clairement insuffisant pour renouveler les départs à la retraite. Cette constatation est contraire à ce que l'administration avait prétendu au cours de ces dernières années puisqu'elle indiquait avoir sanctuarisé les effectifs d'Inspecteurs et de Contrôleurs du travail.

La réalité est une rétractation du nombre d'ETP dans ces corps par insuffisance de recrutement. Quelle explication pouvez-vous nous donner ? N'êtes-vous pas en train d'assécher les effectifs. Ce qui conduirait à une réduction des moyens que nous ne pouvons pas accepter.

Par ailleurs, en prévision des dialogues de gestion, en fin d'année, il semble qu'en général la baisse d'effectifs sera en 2015 équivalente à 2014. Le confirmez-vous ?

De même, la réussite des contrôleurs à L'EPIT semble avoir un impact important sur les effectifs. En effet, l'augmentation du nombre d'inspecteurs du travail se réalise sur la base de 2 Contrôleurs qui passent Inspecteurs, équivaut en masse salariale à 3 contrôleurs. Nous avons le sentiment que cette arithmétique se fait au détriment du pôle 3E.

**Nous posons clairement la question d'autant qu'on nous avait promis un renforcement des A, sur le pôle 3E. Qu'en est-il M. Blondel ? Avez-vous enfin acté le principe de pouvoir affecter certains des IT EPIT venus de l'emploi sur le pôle 3E ? Ce que nous demandons depuis le plan de transformation de l'emploi.**



## Nomination des Responsables d'Unité de Contrôle (RUC)

La CFDT a fait examiner l'ensemble des dossiers et lire les avis portés par les DIRECCTE.

Poste de RUC à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>Puy de Dôme</b>	Non pourvu		Non pourvu	1
<b>UT Loir et Cher</b>	Non pourvu		Non pourvu	1
<b>UT Loiret</b>	Non pourvu		Non pourvu	1
<b>UT Paris UC 9</b>	Non pourvu		Non pourvu	3
<b>UT Paris UC 12</b>	CHARRE Dominique	UT 93		1
<b>UT de Paris UC 13</b>	NARDIN Julie	UR Ile de France		3
<b>UT Essonne UC 1</b>	MEYER Nathalie	UT 91		1
<b>UT Haut de Seine UC 8 Bagneux</b>	Non pourvu		Non pourvu	2
<b>UT Haut de Seine UC 9 Bagneux</b>	Non pourvu		Non pourvu	1
<b>UT Pyrénées Orientales</b>	DUVAL Pascale	UT 05		1
<b>UT Moselle</b>	FOCA Marguerite		St Pierre et Miquelon	3

## Nomination des Responsables d'Unité de Contrôle (RUC) (suite)

Poste de RUC à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Nord Lille UC Lille ville	CAULLET Isabelle	UT 62		1
UT Nord Lille Ouest	FAIDHERBE Christophe	UT 59		2
UT Loire Atlantique UC St Nazaire	Non pourvu		Non pourvu	
UT Vendée	BERREIX Corinne	UT 85		2
UT Hautes Alpes	GRIMA Virginie	UR Languedoc Roussillon	TA N°92	2
UT Ain	PRIOUL Eric	INTEFP		3

## Mutations des Directeurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Seine St Denis Travail	BERTAZZON Eric	UT 91		1
UT Vaucluse Adj au RUT	LACOUR Robert	UT 07		1
UT Drôme Adj RUT	Non pourvu		Non pourvu	1

## Mutations des Directeurs du travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>DGT GNC Appui veille</b>	<b>YAGHLEKDJIAN Sylvain</b>	<b>MAD OCLI</b>	<b>TA N°32</b>	<b>2</b>
<b>DGT DAP</b>	<b>Retiré</b>		<b>Retiré</b>	<b>3</b>
<b>DGT DASC 1</b>	<b>ROBINET José</b>	<b>UR Champagne Ardennes</b>		<b>1</b>

## Mutations des Directeurs Adjoints du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>DIRECCTE ALSACE</b>	<b>Retiré</b>		<b>retiré</b>	<b>1</b>
<b>DIRECCTE BRETAGNE UT 22</b>	<b>COULMEAU Anne- Laure</b>	<b>DIRECCTE Bretagne</b>	<b>TA DAT n° 23</b>	<b>1</b>
<b>DIRECCTE IDF UT 75</b>	<b>BRILLET Chantal</b>	<b>DGT</b>	<b>DAT</b>	<b>1</b>
<b>DIRECCTE IDF UT 93</b>	<b>KEBAL Ali</b>	<b>UT 93</b>	<b>TA DAT n° 65</b>	<b>1</b>
<b>DOM COM DIECCTE Martinique</b>	<b>HUMBERT Christian</b>	<b>DIECCTE Martinique</b>	<b>TA DAT n° 67</b>	<b>2</b>
<b>DGT - GNCV</b>	<b>Poste pourvu en IT</b>	<b>DGEFP</b>		<b>3</b>
<b>DGT - DAP</b>	<b>Poste Retiré</b>		<b>Représenté à la prochaine CAP</b>	<b>3</b>
<b>DGT - DASC 1</b>	<b>GAFFIE Mireille</b>	<b>détachée</b>		<b>1</b>

## Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>DIRECCTE BOURGOGNE</b>				
<b>UT Côte d'Or</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>2</b>
<b>UT Yonne</b>	<b>GAUTIER Christophe</b>	<b>Direccte Auvergne</b>		<b>1</b>
<b>DIRECCTE TI</b>	<b>LEMETAYER Ghislaine</b>	<b>UT 71</b>		<b>3</b>
<b>UT Saône et Loire</b>	<b>BOUNOUAR Cynthia</b>	<b>UT 43</b>		<b>2</b>
<b>UT 71</b>	<b>DUBAND-GEORGELIN Nolwenn</b>	<b>UT 21</b>		<b>2</b>
<b>DIRECCTE BRETAGNE</b>				
<b>UT Ille-et-Vilaine</b>	<b>CAPY Olivier</b>	<b>UT 22</b>	<b>Vote</b>	<b>8</b>
<b>DIRECCTE CENTRE</b>				
<b>UT Cher</b>	<b>Non vacant</b>			
<b>UT Indre-et-Loire</b>	<b>BARRIOS Agnès</b>	<b>UT 18</b>	<b>Rapp. conjoint</b>	<b>4</b>
<b>UT Loir-et-Cher</b>	<b>Pourvu en interne</b>			
<b>UT Loiret</b>	<b>WRZESINSKI Bérengère</b>	<b>UT 78</b>		<b>2</b>
<b>DIRECCTE CORSE</b>				
<b>ARM</b>	<b>Non pourvu</b>			<b>1</b>



Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>DIRECCTE FRANCHE-COMTE</b>				
<b>UT Doubs</b>	<b>BARRAL Magdalena</b>	<b>UT 90</b>		<b>1</b>
<b>UT Haute-Saône</b>	<b>CRETIN Brigitte</b>	<b>UT 25</b>		<b>1</b>
<b>DIRECCTE ILE-DE-France</b>				
<b>UR</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>réfèrent transports</b>	<b>2</b>
<b>UR</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>poste TI</b>	<b>1</b>
<b>UT 75 (5 postes)</b>				
<b>poste 1</b>	<b>BEN SALEM</b>	<b>OCLTI</b>	<b>section</b>	
<b>Poste 2</b>	<b>GOMES Lionel</b>	<b>UT 91</b>	<b>section</b>	
<b>Poste 3</b>	<b>LEHOUX Aurélie</b>	<b>UT 93</b>	<b>section</b>	
<b>Poste 4</b>	<b>Non pourvu</b>			
<b>Poste 5</b>	<b>Non pourvu</b>			
<b>UT 75- 4 postes Ouverts aux CT</b>	<b>3 Pourvus par CT</b> <b>1 Non pourvu</b>		<b>section</b>	
<b>UT Seine-et-Marne</b>	<b>REUX-BOURAS Stéphanie</b>	<b>UT 93</b>		<b>1</b>
<b>UT Yvelines</b>	<b>Non pourvu</b>			
<b>UT Hauts-de-Seine</b>	<b>SERROUR Raphaël</b>	<b>UT 75</b>		<b>1</b>

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>UT Seine St Denis (5 postes)</b>				
Poste 1	BLOT Xavier	Direccte IDF		
Poste 2	BOUYX Vincent	UR 75		
Poste 3	DUHENNOIS Lydia	UT 94		
Poste 4	LESCURE Ludovic	UT 94		
Poste 5	MORIOT Caroline	UT 62		
<b>Seine St Denis (3 postes)</b>				
Poste 1	Pourvu par CT			
Poste 2	Non pourvu			
Poste 3	Non pourvu			
UT Val-de-Marne-	Non pourvu		section	
UT Val d'Oise	Poste retiré pourvu interne			
<b>DIRECCTE LIMOUSIN</b>				
UR ARM	GIRAUD Cécile	UT 60		1
<b>DIRECCTE LORRAINE</b>				
UT Meurthe et Moselle,	GOBE Isabelle	UT 57	section SV	
UT Moselle	BOULANGER Christel	UR Bourgogne		
UT Vosges	LABOURE Annick	UT 54	section	
UT Vosges	Non pourvu			

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>DIRECCTE MIDI-PYRENEES</b>				
<b>UT Haute-Garonne</b>	<b>AUGENDRE Vincent</b>	<b>UT 32</b>		<b>5</b>
<b>UT Gers section</b>	<b>SINGERY Anouck</b>	<b>UT 12</b>		<b>2</b>
<b>UT Gers</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>2</b>
<b>UT Tarn</b>	<b>PLO Noémie</b>	<b>UT 31</b>	<b>section</b>	<b>2</b>
<b>DIRECCTE NORD-PAS-DE-CALAIS</b>				
<b>UT Nord</b>	<b>TOP François</b>	<b>UT 62</b>	<b>Dunkerque</b>	<b>2</b>
<b>UT Nord</b>	<b>ILSKI Olivier</b>	<b>UT 59</b>	<b>Douai</b>	<b>2</b>
<b>UT Pas-de-Calais</b>	<b>Poste retiré</b>		<b>EPIT</b>	<b>2</b>
<b>DIRECCTE BASSE-NORMANDIE</b>				
<b>UR Travail illégal</b>	<b>FATTAH Mustapha</b>	<b>UT 76</b>		
<b>UR Travail illégal</b>	<b>Non pourvu</b>			
<b>UT Calvados</b>	<b>Poste retiré</b>			
<b>DIRECCTE PAYS-DE-LOIRE</b>				
<b>UR</b>	<b>BARON Gwladys</b>	<b>DIECCTE Réunion</b>		
<b>DIRECCTE PICARDIE</b>				
<b>UT OISE</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Section</b>	

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Somme	Non pourvu		Section	
UT Somme	PAJOT Eric	Détaché	TI	1
<b>DIRECCTE POITOU-CHARENTE</b>				
UT Charente-Maritime	Pourvu par un CT		Travail illégal	
UT Deux-Sèvres	Non pourvu			
<b>DIRECCTE PACA</b>				
SST	Non pourvu			
UT Bouches du Rhône	Poste retiré		Poste retiré	
UT Bouches du Rhône	Poste retiré		Poste retiré	
UT Bouches du Rhône Aix Nord	Non pourvu			
UT VAUCLUSE	Poste retiré		Poste retiré	3
UT Var	OCHS TABARLY Sophie	UT 06		1
<b>DIRECCTE RHONE-ALPES</b>				
UR pôle T	DUFOUR Florence	UT 01		11
<b>DOM-COM</b>				
MAYOTTE Travail Illégal	Non pourvu			1
<b>DGT</b>				

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>GNCAV 3 postes</b>	<b>Joly Camille</b>	<b>UT 78</b>		<b>3</b>
	<b>LIGAN Harold</b>	<b>UT 75</b>		
	<b>MOREL Bérénice</b>	<b>UT 37</b>		

**Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP**

**Jacques Roger – UT du Cher  
Frédéric Laisné – UR Languedoc Roussillon  
Marie-France Renzi – UR Lorraine  
Christel Lamouroux – UT Paris**

**Tel : 01.40.52.02.10/12- [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !**

**[WWW.SYNTEF-CFDT.COM](http://WWW.SYNTEF-CFDT.COM)**

